

Lettre N°52—JANVIER 2025
Service Communication

Lors de son allocution, le Maire a tenu à remercier les nombreuses personnes présentes lors de l'inauguration de l'espace scénique et du jardin Caravadossi qui a été suivie par la présentation des vœux de la nouvelle année. De nombreux élus étaient présents, **Christelle d'INTORNI**, Députée et Conseillère Départementale, **Gaël NOFRI** Adjoint au Maire de Nice, **Bertrand GASIGLIA** Maire de Tourrette-Levens, **Jean-Jacques CARLIN** Maire de St-André de la Roche, **Anais TOSEL** Maire de Falicon, **Jean-François SPINELLI** Maire de Castagniers et **Nicole LABBE** Maire de la Roquette sur Var, les Adjoints et Conseillers Municipaux de la commune, le lieutenant colonel honoraire **Jean-Bernard VINCENT**, le Capitaine **Christophe MASSON** et l'Adjudant-Chef

BOUCHEZ de la gendarmerie de Carros et St Martin du Var, le Capitaine **Christophe LAUGIER** responsable du corps des sapeurs-pompiers de Castagniers, **Gérard BENSA** garde des bois et forêts et le **Curé François BANVILLET** de la paroisse St-Pons.

Avec l'emplacement réaménagé de l'ancien château, la commune dispose désormais de deux espaces publics emblématiques, au cœur du village. Cette inauguration est un tournant important qui va permettre d'enrichir l'offre culturelle et événementielle de la commune. Cet ambitieux projet comprend une scène de plein air de 70 m², entièrement couverte, accessible au public, adjacente à la salle des fêtes, dans un cadre féérique.

Le sous-sol comprend une vaste cuisine et des aménagements divers pour une surface de 100 m². L'accès au jardin (près de 520 m² de pelouse complantée de 9 oliviers) par l'avenue Caravadossi a été repensé, un deuxième accès, chemin du cimetière, a été créé. Ce projet représente un investissement de 650 000 € HT avec la participation financière du Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 50% et celle de la Région PACA à hauteur de 13%.

**DÉPARTEMENT**
DES ALPES-MARITIMES

La commune a souhaité offrir aux artistes un espace fonctionnel, au public un cadre enchanteur et aux bénévoles, un nouvel équipement adapté.

Le Maire a annoncé que d'autres inaugurations suivront au cours de ce premier trimestre : tout d'abord, **la rénovation de la chapelle Saint-Claude**, puis **la boulangerie artisanale « Pains et brioches d'autrefois »**. Enfin **la ferme agricole** au domaine de la Prairie, le samedi 1 mars lors d'une matinée porte ouverte. Les travaux de la première phase sont terminés et les premières productions sont commercialisées.

Il a évoqué la dernière ligne droite du mandat. Douze mois pour travailler plusieurs projets structurants dont 3 projets sont d'ores et déjà lancés : **la mise aux normes sécuritaires de la mairie et son extension**, **le passage de la « ferme agricole bio » en une « ferme agricole bio pédagogique »**, et **la végétalisation des cours du groupe scolaire.**

Un nouveau dossier vient d'être lancé. Il concerne la création de places de stationnement à proximité de la place Saint-Claude. Il a été rappelé l'important projet de surélévation du parking du centre village qui figure au **plan pluriannuel d'investissement de la métropole**. **Ce projet a été confirmé par le Président Christian Estrosi lors de l'inauguration de la place Léandre Astaudo, le samedi 27 juillet dernier.** En raison de l'attractivité croissante de la commune et de l'urgence, la municipalité travaille sur un projet de moindre importance (de l'ordre de 25 places), plus simple techniquement, moins coûteux et plus rapide. **Les 24 places** du parking de la Vallière, livrées il y a 2 ans, et **les 12 places** du chemin de la Prairie (près des infrastructures scolaires et sportives), livrées en novembre dernier, **ne sont pas suffisantes. Enfin, et pour terminer, le Maire a assuré son engagement en faveur du déploiement de la fibre sur la commune.** Non satisfait de l'état des lieux, il a décidé de porter personnellement ce dossier avec le soutien de la sénatrice **Patricia DEMAS**, Sénatrice et Présidente de la commission couverture numérique à la métropole Nice Côte d'Azur.

POINT N°1 : RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SIVOM VAL DE BANQUIERE. Le Président du Sivom Val de Banquière a adressé aux Maires des communes membres, le rapport d'activités du syndicat pour l'exercice 2023. Les Maires ont l'obligation d'en donner communication à leur Conseil Municipal au cours d'une séance publique. Ce point ne donne pas lieu à délibération.



POINT N°2 : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN :

DEMANDE DE RAJOUT D'UNE SPECIFICITE LOCALE AUX DISPOSITIONS PARTICULIERES DU REGLEMENT DU PLUM TOME 4, ZONE AGRICOLE. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain et de la sollicitation des avis des personnes publiques associées dont fait partie la commune. En raison du projet de la commune relatif à la création d'une salle pédagogique liée à la thématique de l'environnement au sein de la ferme maraîchère pédagogique bio, projet situé en zone A du PLUM, il a été proposé au Conseil Municipal le rajout d'une spécificité locale, à savoir que les constructions et installations suivantes sont également admises sous condition que le changement de destination des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUM à condition : - qu'ils soient repérés au plan de zonage par un triangle bleu ; - qu'ils soient destinés à un équipement d'intérêt collectif et services publics s'inscrivant dans la sous destination "établissement d'enseignement, de santé et d'action sociale". Ce rajout vise à permettre le changement de destination d'une partie de la bâtisse pour la réalisation de cet espace de sensibilisation environnementale pouvant constituer à moyen terme une véritable maison de l'environnement sur le territoire.

POINT N° 3 : MISE EN PLACE ET INDEMNISATION DES ASTREINTES. Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, des périodes d'astreinte d'exploitation, de décision et de sécurité sont mises en place. Afin d'être en mesure d'intervenir pour garantir la continuité de service et l'activation du Plan Communal de Sauvegarde en cas d'événement climatique sur le territoire communal, il a été proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place et l'indemnisation des astreintes en précisant l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 06 composé de représentants du personnel et de représentants des employeurs.

POINT N° 4 : ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE. Afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le Département des Alpes-Maritimes a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets. L'agence est un établissement public administratif regroupant le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux. L'agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de la commune, il a été donc proposé au Conseil Municipal : - d'adhérer à l'Agence de l'ingénierie et d'adopter sans réserve sur les statuts annexé à la présente note ; - désigner Monsieur le Maire comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie et de désigner Monsieur Joël PIERACCINI, comme représentant suppléant, conformément à ses statuts ; -de prendre acte qu'une cotisation annuelle sera fixée par le conseil d'administration de l'agence de l'ingénierie ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

POINT N° 5 : ELARGISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE TERRAIN COMMUNAL SITUE AU CAIRE DE LA PRAIRIE . Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AC66, la municipalité a validé la division du terrain pour permettre l'installation d'un agriculteur en production maraîchage et oléiculture bio sur la partie basse du terrain et ce, sur une superficie d'exploitation de 18 688m2. La partie haute du terrain d'une superficie de 8 000m2 ayant été isolée pour la réalisation d'un projet structurant de résidence seniors, enjeu majeur pour favoriser le bien vieillir sur la commune et développer des emplois.

La division de la propriété a donné lieu à deux parcelles cadastrées section AC numéros 194 et 195 qui bénéficient d'une servitude de passage. Aussi, pour permettre la réalisation de la résidence seniors, il apparaît nécessaire d'élargir l'assiette de la servitude existante par élargissement de la voie sur la parcelle AC numéro 195 appartenant à la commune d'ASPREMONT. Il a été proposé • d'approuver l'établissement d'une servitude de passage au droit de la parcelle AC 195 d'une superficie de 223 m² (longueur 60,5 m), fonds servant – propriété de la commune d'ASPREMONT, au profit des parcelles AC 70-175-176-177-178-179, fonds dominant, • d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer l'acte notarié ; • de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié instituant la servitude.

POINT N° 6 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Monsieur le Maire propose d'apporter le soutien et la solidarité de la commune à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal a validé le versement d'un don d'un montant de 8000 euros à la protection civile.





RETOUR SUR LE MARCHÉ DE NOËL DU 15 DECEMBRE 2024

Le marché de Noël, organisé le 15 décembre par l'association Aspremont Ateliers Amitiés avec le soutien du comité des fêtes, a été un véritable succès.

La salle des fêtes a accueilli de nombreux exposants proposant des produits artisanaux de toute beauté, créant une ambiance festive et chaleureuse.

Pour le plaisir des plus jeunes, plusieurs attractions ont été mises en place, avec la présence très attendue du Père Noël. Ce dernier a été très sollicité par les enfants, apportant des sourires et de la magie à cette journée spéciale.

Les visiteurs ont pu se régaler avec une dégustation de vin chaud, des assiettes de foie gras et de saumon. Rien ne manquait pour satisfaire les papilles et l'esprit festif des participants.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle journée, un moment de convivialité et de joie partagée.



SOUTIEN SCOLAIRE : UN VERITABLE BENEVOLAT

Les enseignants retraités bénévoles (**Philippe DELOFFRE, Evelyne OSEDA, Béatrice URBANSKY, Terry STISI, Henri BRAQUET et Nicole BRAQUET**) souhaitent continuer l'action de soutien aux collégiens d'Aspremont :

« Nos premiers collégiens sont en troisième cette année et nous relançons notre appel /information auprès des parents qui voudraient profiter de notre aide bénévole et gratuite ».

Rendez- vous à la médiathèque d'Aspremont (ancienne école primaire) tous les lundis à partir de 17H30 jusqu'à 19H.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Philippe Deloffre au 06 79 01 91 06.

Les inscriptions se font en mairie par mail
mdj.aspremont@svdb.fr ou mairie@aspremont.fr



VACANCES DE NOEL A LA MDJ

Lors des vacances de Noël, deux sorties ont été organisées pour nos adolescents :

- **une Journée pique-nique sur la plage et après-midi la tête dans les nuages** : avec la météo qui était au rendez-vous, nous avons pu profiter d'un agréable moment sur la plage de Cap 3 000, à Saint Laurent du Var, avant de passer l'après-midi à « La Tête Dans Les Nuages ».
- **une soirée Laser Game à Antibes** : les ados apprécient ce genre d'activité qui mêle stratégie, coopération et dépense physique.







L'Agence Mobile
Vous rend
Visite

Mercredi 15 janvier 2025
de 9h00 à 13h00
Place Bernard GARINO

Information détaillée :
08 1006 1006 ou www.lignesdazur.com

LE MOT DE LA LISTE « AIMONS ASPREMONT »

Bonne et heureuse année 2025
Laure GIGNOUX « Aimons Aspremont »